

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée **en date du 30 mars 2022** conformément aux dispositions réglementaires **actuellement en vigueur**.

Numéro de l'autorisation : 3 / 2022

Objet de l'autorisation : Aménagement d'une pergola à l'arrière de la maison.

Nom et adresse du requérant : Monsieur et Madame
Patrick Delhez-Reichling
46, rue Belle-Vue
L-4974 Dippach

Localisation de la construction : 46, rue Belle-Vue
L-4974 Dippach
Num. cad. 983 / 1920
Sect. A de Dippach
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,
Manon BEI - ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.